

ROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 juin 2018

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, FAGNI, LAPALUD , BLANC, MANGUELIN , JANICHON, MICHAUD , Mesdames GUDET, DECHAVANNE, DECHAIX, ROGNARD , CHAMBAUD

Excusés : Michel ALBERTI, Pierre MILLET, Francis PESTELLE

Secrétaire de séance : Pierre BLANC

Michel ALBERTI donne pouvoir à Colette DECHAIX

Francis PESTELLE donne pouvoir à Pierre MICHAUD

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte rendu du 22 mai dernier est approuvé à l'unanimité.

2) DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A 504 d'une superficie de 50 m², pour un montant de 132.000 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A 1148 et A 1151 d'une superficie totale de 1040 m², pour un montant de 305.000 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A 473 d'une superficie totale de 400 m², pour un montant de 155.000 euros.

3) Travaux Station Epuration

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la station d'épuration actuelle :

La STEP de Marlieux a été refaite en 2005 par Veolia sur le site d'une précédente station selon le procédé Filtre Plantés de Roseaux. Un an après la réception de travaux sont constatés de graves dysfonctionnements dus à des défauts majeurs dans la construction. Au cours des années suivantes des tentatives de réparation sont proposées sans succès. Une procédure judiciaire est engagée en 2011 qui aboutit à une expertise en 2013 favorable à la Commune et à un jugement définitif en juin 2015 accordant une indemnité de 600 000 euros.

Après de nombreuses péripéties cette somme sera versée au compte de la Commune en décembre 2017.

Parallèlement, avec l'aide de l'Agence d'ingénierie de l'Ain le schéma directeur d'assainissement de la commune est refait et terminé en décembre 2016 (cabinet NALDEO). L'on en tire des conclusions importantes pour la reconstruction de la STEP.

Parallèlement aussi, les modalités de reconstruction de la station sont étudiées (cabinet ARTELIA) en envisageant un agrandissement de 800 à 1250 EH, et en choisissant de refaire la STEP sur le même site, tout en tenant compte des préconisations de la MISEN.

Pour le financement la Municipalité a décidé d'apporter la totalité de l'indemnisation obtenue de haute lutte par voie judiciaire soit 630 000 euros (avec les indemnités de retard). Le prix de l'eau vient d'être relevé de 0,70 à 1,28. La première tranche du schéma directeur d'assainissement est engagée (environ 100 000 euros) pour des travaux rue de la Laiterie qui vont s'impacter de façon très bénéfique sur le fonctionnement de la nouvelle STEP et diminuer son coût.

La Municipalité espère vivement un taux de subventionnement adapté, même si la STEP défaillante a déjà été subventionnée (environ 300 000 euros *sur une taille de 800 EH alors que la nouvelle STEP est de taille supérieure afin de prendre en compte la population actuelle de la collectivité*) et malgré le contexte financier concernant l'Agence de l'Eau, qu'elle a dénoncé tout récemment.

Le montant estimé des travaux chiffré par ARTELIA s'élève à 1 146 681 euros HT , alors que les « fonds propres » du budget d'Assainissement sont de 250 000 euros et les possibilités d'emprunt « au taquet » du fait du précédent emprunt (350 000,00 euros).

Une demande de subvention sera faite auprès de l'agence de l'eau et du Conseil départemental avant le 30 juin. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer cette demande de subventions.

Un appel d'offres va être également lancé mercredi 20 Juin pour une réception des plis le 21 Aout prochain et un démarrage du chantier en 2019.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour lancer la procédure d'appel d'offres.

Un plan d'épandage devra également être lancé avec la chambre d'Agriculture pour une réalisation Eté 2019.

(Prix de l'étude estimé à : 8000,00 euros)

Questions diverses

-Proposition de Monsieur Francisco VALLEJO qui souhaite céder 10 000,00 M2 dont il est propriétaire (terrain en limite de la zone artisanale) pour un montant de 700 000,00 euros à la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas acter cette proposition de vente. Un courrier sera envoyé à Monsieur VALLEJO Francisco.

-Bilan de la Classe de découvertes à PARIS. : 45 enfants (CM1-CM2) sont partis 4 jours à paris, Ce voyage a été une réussite pour les élèves avec beaucoup de visites malgré parfois une gestion des transports difficiles du fait des grèves SNCF.

-Courrier du département de l'Ain concernant le schéma départemental de développement des enseignements artistiques. Ce schéma comporte un certain nombre d'aides financières et mesures concrètes auprès des collectivités ; la commune ne semble pas concernée par ce dispositif.

-SIEA

Monsieur le Maire rapporte les éléments de la présentation faite par Monsieur W.Martin président du SIEA lors de la dernière réunion du conseil communautaire. Il a indiqué que toutes les communes devraient être raccordées d'ici 2021 à la fibre optique.

Mais le SIEA se trouve dans une impasse en raison du manque de main d'œuvre qualifiée pour les entreprises sous-traitantes qui ne peuvent assurer tous les chantiers.

Monsieur le Maire rappelle que malgré cela le SIEA facture 3 euros par habitant à la Commune depuis 2017.

Après un an d'existence de la Communauté de Communes de la Dombes, il convient de procéder à une harmonisation de ses statuts : compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. Monsieur Pierre-François BOURDEAU, Directeur Général des Services de la Communes de Communes de la Dombes vient présenter au conseil municipal les évolutions qui devront être prises en compte au 1^{er} janvier 2019.

Un récapitulatif sera joint au procès-verbal du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22 H 30

Prochain Conseil Municipal le lundi 16 juillet à 20 heures

